Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 031-921591517-20261023-CS_2026_020-DE

SOCIÉTÉ DU GRAND PROJET FERROVIAIRE SUD-OUEST
TOULOUSE-BORDEAUX-DAX

Date de la convocation : 13/10/2026

Date du Conseil de Surveillance : 23/10/2026

| | | |
|---|---|---|
| Présents : 10 | | |
| Absents : 6 | | |
| Personnes ayant donné pouvoir : | 8 | |
| Pour : 8593 | Contre : 0 | Abstentions : 0 |

**DÉLIBÉRATION N°2026-020 : Composition de la Commission « Ingénierie financière » - avenant n°4**

**LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :**

**Vu** l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

**Vu** le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

**Vu** le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la SGPSO approuvé par délibération le 4 juillet 2022 et son remplacement approuvé par délibération le 13 octobre 2022 ;

**Vu** la délibération n°2023-004, approuvée par le Conseil de Surveillance le 10 mai 2023, portant sur la Composition de la Commission « Ingénierie financière » et la désignation d'un membre du Conseil de Surveillance en assurant la présidence ;

**Vu** la délibération N°2023-007, approuvée par le Conseil de Surveillance le 28 juin 2023, portant sur l'approbation des Règlements intérieurs des Commissions « Contrats », « Gare » et « Ingénierie financière » ;

**Vu** la délibération n°2024-022, approuvée par le Conseil de surveillance le 4 décembre 2024, portant sur l'approbation de la Commission d'ingénierie financière, avenant n°1,

**Vu** la délibération n°2025-017, approuvée par le Conseil de surveillance le 9 octobre 2025, portant sur la composition de la Commission « Ingénierie financière » avenant n°2,

**Vu** la délibération n°2026-007, approuvée par le Conseil de surveillance le 19 juin 2026, portant sur la composition de la Commission « Ingénierie financière » avenant n°3,

**Vu** le résultat du scrutin,

**Considérant** que le quorum est atteint,

**Considérant** que M. Pierre-Henri MARCHADIER est candidat à intégrer la composition de la commission d'ingénierie financière comme représentant de Bordeaux Métropole en remplacement de M. Mathieu GUERLAIN ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 031-921591517-20261023-CS_2026_020-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide :**

**ARTICLE UN :** De modifier la composition de la commission d'ingénierie financière comme suit :

COTELLE Thierry, Région Occitanie
OLLIER Bruno, Conseil départemental de la Haute-Garonne
MOUDENC Jean-Luc, Toulouse Métropole
CAUBET Bruno, Communauté d'agglomération du SICOVAL
MUR Jean, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
VINCENT Gisèle, Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
LOUSTAUNAU Bernard, Communauté d'agglomération du Grand Montauban
DERVILLE Sandrine, Région Nouvelle-Aquitaine
MARCHADIER Pierre-Henri, Bordeaux Métropole
FORTINON Xavier, Conseil départemental des Landes
BEDIN Frédéric, Communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan
GRIMA Olivier, Communauté d'agglomération d'Agen

**ARTICLE DEUX :** D'autoriser le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente du
Conseil de Surveillance

**Carole DELGA**